

RAPPORT

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/43/03/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITE – Adaptation des formulaires d'état civil aux évolutions du droit de la famille et à la diversité des familles marseillaises et définition de procédures communes aux officiers d'état civil de la Ville de Marseille – Mise en place d'une mission transverse.

21-36911-DGASP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Pour accomplir sa mission régaliennne d'état civil, la Ville de Marseille mobilise plus de 300 officiers d'état civil œuvrant sur 32 sites municipaux, à savoir les huit mairies de secteur, le service de l'état civil central, les archives municipales et les bureaux municipaux de proximité. En charge de la conservation et la tenue des registres d'état civil, ces agents répondent également, chaque année, à environ 500 000 demandes d'établissement ou de délivrance d'actes, en fonction des compétences de chacun, via divers canaux (guichet, courrier ou site internet de la Ville).

Si certains outils, tels que le progiciel utilisé et les formulaires en ligne de demande d'acte d'état civil, sont communs à l'ensemble des utilisateurs, il convient de noter que chaque entité s'appuie généralement sur ses propres procédures et formulaires pour accomplir ses missions. Il en résulte ainsi des disparités dans le service rendu à l'utilisateur, mais aussi bien souvent des retards dans la prise en compte des textes publiés pour l'actualisation des supports informatiques ou papier.

Enfin, huit ans après la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, afin de procéder à l'application de cette loi et à la volonté de reconnaître l'ensemble des familles marseillaises dans leur diversité, mais également d'intégrer les modifications liées au nom d'usage des époux, et à l'ordre d'apparition des époux dans les dossiers de mariage, il est proposé de mettre en place une cellule transverse qui aura pour missions :

- de recenser l'ensemble des formulaires d'état civil utilisés et de les actualiser au vu des dernières évolutions législatives en matière de droit de la famille ;
- de formuler des propositions de mise à jour du progiciel d'état civil tenant compte de ces évolutions ;
- d'établir une cartographie des procédures existantes dans les divers services en charge d'état civil ;
- de formaliser ou d'actualiser les procédures et pratiques qui seront ainsi harmonisées et généralisées à tous les services en charge d'état civil de la Ville de Marseille ;
- de former les agents aux évolutions législatives.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1

Est créée une mission ayant pour objectifs d'actualiser l'ensemble des formulaires d'état civil en circulation dans les services de la Ville de Marseille, au regard des dernières évolutions législatives en matière de droit de la famille, de formaliser et d'harmoniser les procédures d'état civil appliquées par les officiers d'état civil.

Cette mission s'appuiera sur des représentants désignés par les services d'état civil concernés.



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITE - Adaptation des formulaires d'état civil aux évolutions du droit de la famille et à la diversité des familles marseillaises et définition de procédures communes aux officiers d'état civil de la Ville de Marseille - Mise en place d'une mission transverse.

21-36911-DGASP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe en charge de l'état civil, d'Allô Mairie et de l'accueil des nouveaux Marseillais, et de Monsieur l'Adjoint en charge de la démocratie locale, de la lutte contre les discriminations, de la promotion des budgets participatifs et du Service civique, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Pour accomplir sa mission régalienne d'état civil, la Ville de Marseille mobilise plus de 300 officiers d'état civil œuvrant sur 32 sites municipaux, à savoir les huit mairies de secteur, le service de l'état civil central, les archives municipales et les bureaux municipaux de proximité. En charge de la conservation et la tenue des registres d'état civil, ces agents répondent également, chaque année, à environ 500 000 demandes d'établissement ou de délivrance d'actes, en fonction des compétences de chacun, via divers canaux (guichet, courrier ou site internet de la Ville).

Si certains outils, tels que le progiciel utilisé et les formulaires en ligne de demande d'acte d'état civil, sont communs à l'ensemble des utilisateurs, il convient de noter que chaque entité s'appuie généralement sur ses propres procédures et formulaires pour accomplir ses missions. Il en résulte ainsi des disparités dans le service rendu à l'usager, mais aussi bien souvent des retards dans la prise en compte des textes publiés pour l'actualisation des supports informatiques ou papier.

Enfin, huit ans après la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, afin de procéder à l'application de cette loi et à la volonté de reconnaître l'ensemble des familles marseillaises dans leur diversité, mais également d'intégrer les modifications liées au nom d'usage des époux, et à l'ordre d'apparition des époux dans les dossiers de mariage, il est proposé de mettre en place une cellule transverse qui aura pour missions :

- de recenser l'ensemble des formulaires d'état civil utilisés et de les actualiser au vu des dernières évolutions législatives en matière de droit de la famille ;
- de formuler des propositions de mise à jour du progiciel d'état civil tenant compte de ces évolutions ;
- d'établir une cartographie des procédures existantes dans les divers services en charge d'état civil ;

- de formaliser ou d'actualiser les procédures et pratiques qui seront ainsi harmonisées et généralisées à tous les services en charge d'état civil de la Ville de Marseille ;

- de former les agents aux évolutions législatives.

Cette cellule sera composée de représentants d'officiers d'état civil ou experts issus des huit mairies de secteur, du service état civil de la mairie centrale et des archives municipales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal d'adopter la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, EN
PARTICULIER LES ARTICLES L.2122-31 ET L.2411-26
VU LA LOI N°82-1169 DU 31 DECEMBRE 1982 DITE LOI PLM
VU LA LOI N°2013-404 DU 17 MAI 2013
VU LE DECRET N°2017-890 DU 6 MAI 2017 RELATIF A L'ETAT CIVIL
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est créée une mission ayant pour objectifs d'actualiser l'ensemble des formulaires d'état civil en circulation dans les services de la Ville de Marseille, au regard des dernières évolutions législatives en matière de droit de la famille, de formaliser et d'harmoniser les procédures d'état civil appliquées par les officiers d'état civil.

Cette mission s'appuiera sur des représentants désignés par les services d'état civil concernés.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE L'ÉTAT
CIVIL, D'ALLO MAIRIE ET DE L'ACCUEIL DES
NOUVEAUX MARSEILLAIS
Signé : Sophie ROQUES**

**MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
DÉMOCRATIE LOCALE, DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS, DE LA PROMOTION
DES BUDGETS PARTICIPATIFS, ET DU
SERVICE CIVIQUE
Signé : Théo CHALLANDE-NEVORET**